

Décision

Générale

colonial

Décision n° 361 accordant un congé de trois mois à Ali Mohamed sergent-chef policier

n° 361

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
6 avril 1948Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943 portant suppression des pelotons méharistes et rétablissant la milice indigène en Côte française des Somalis et les textes subséquents qui l'ont modifié (article 47): Sur proposition du chef de bataillon, commandant la milice,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé de trois mois est accordé au sergent-chef Pa policier Ali Mohamed, mle 2S7, de la 3 compagnie de milice, pour compter du 16 A ril 1948. Pendant son congé le sergent hef policier Ali Mohamed percevra sa solde dégagée de tous accessoires.

Art. 2

La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.